



REUNION DU 27 FEVRIER 2017

### ***L'ORIENTATION en 3 EME AU COLLEGE***

Un des objectifs de la classe de troisième est d'aider l'élève à préciser son projet personnel et à le préparer à une filière d'études. L'année est jalonnée de moments forts pour l'orientation : entretien personnalisé d'orientation, choix d'orientation, décision d'orientation et d'affectation dans un établissement scolaire.

**1er trimestre** : réfléchir à son projet d'orientation

**2e trimestre** : indiquer ses vœux provisoires

**3e trimestre** : décision d'orientation/ Affectation et inscription

#### **1er trimestre : réfléchir à son projet d'orientation**

**Octobre - novembre** : le temps de la réflexion

L'élève et sa famille s'informent sur les différents parcours possibles après la 3e et sur leurs débouchés, le monde des métiers. C'est aussi le moment de commencer à penser en termes de projet d'études.

**Décembre**: le premier bilan scolaire

Dans les conseils de classe, les questions d'orientation commencent à être abordées.

**L'entretien individuel d'orientation : au moment de la remise des bulletins du premier trimestre** Il permet de mettre en place l'accompagnement individualisé de l'élève pour préparer l'après-3e. L'entretien individuel d'orientation sert à faire le point sur le parcours de formation et à examiner les poursuites d'études possibles. C'est un entretien entre le professeur principal, l'élève et sa famille, organisé à la demande en coopération avec le conseiller d'orientation-psychologue du collège.

C'est la période du stage de fin de 3<sup>ème</sup> : semaine de stage **du 12 au 16 Décembre**, C'est également la période des salons, forums et carrefours-métiers

**1<sup>er</sup> Février : Oral de stage**

#### **2e trimestre : Les vœux provisoires**

##### **La fiche de dialogue :**

Ces demandes provisoires sont inscrites sur une fiche de dialogue (ou fiche navette) remis par le collège  
**Le 20 FEVRIER** : les intentions provisoires d'orientation/ Retour des familles avant le début des conseils de classe (*3 Mars au plus tard*)

Les familles doivent indiquer leurs demandes provisoires d'orientation :

- ☞ seconde générale et technologique ou seconde spécifique
- ☞ seconde professionnelle vers un bac professionnel en 3 ans
- ☞ première année de C.A.P.

**Mars** : la proposition provisoire du conseil de classe (13 au 21 Mars)

Suite aux demandes émises par les familles, le conseil de classe formule des propositions provisoires d'orientation. Le dialogue entre les familles et le conseil de classe peut être poursuivi si les souhaits émis et les propositions faites sont discordants.

Le 2<sup>ème</sup> trimestre est souvent le moment des journées portes-ouvertes dans les établissements d'accueil.

Les familles en sont informées par plusieurs voies :

- Information sur pronote : liste des portes ouvertes du secteur
- Information sur le site du collège : rubrique orientation
- Affichage au CDI

### **3e trimestre : décision d'orientation et inscription**

#### **Mai : le choix de l'orientation**

Avant le dernier conseil de classe, c'est l'heure des choix définitifs. L'élève et sa famille font connaître leur demande définitive d'orientation sur la "fiche navette". (*A partir du 2 Mai*)

#### **Juin : la décision d'orientation et l'affectation**

Le conseil de classe du 3<sup>ème</sup> Trimestre formule la proposition d'orientation à l'issue des conseils de classe de 3<sup>ème</sup> (entre le 1<sup>er</sup> et le 8 juin).

Si elle est conforme au choix de l'élève et de la famille, la proposition d'orientation devient une décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement.

Si elle est différente du choix de la famille, le chef d'établissement prend la décision définitive après un entretien avec la famille permettant un ultime dialogue.

Si le désaccord persiste après cette entrevue, la famille peut demander un recours (dans un délai de 3 jours ouvrables suivant la décision prise par le chef d'établissement) auprès d'une commission d'appel qui statuera.

#### **(entre mi-mai et début juin) : la demande d'affectation**

Il faut parallèlement remplir le dossier de demande d'affectation avec les établissements souhaités et les enseignements ou spécialités demandés. Présenter un dossier n'assure pas toujours une place dans un établissement et les enseignements ou spécialités de son choix.

#### **Différence entre *Affectation* et *Orientation***

1. *Pour les lycées d'enseignement général **il y'a 2 lycées de desserte** : J. Ferry à Conflans et C. De Gaulle à Poissy.*

☞ Cette année : 13 classes de seconde à J. Ferry / 9 classes à C. De Gaulle

☞ Ordre d'idée de l'affectation sur les lycées de secteur ; pour l'an dernier J. Ferry (127 élèves du collège affectés) / C. D. G (23 élèves du collège affectés)

On peut néanmoins émettre des vœux pour être affecté sur un autre lycée (enseignements particuliers qui n'existent qu'à un endroit, dérogation particulière...)

C'est pourquoi parallèlement à la phase d'orientation il y'a une période (**entre mai et début juin**) où les familles formulent des vœux d'affectation (5 au maximum dont les lycées de secteur pour les demandes en lycée d'enseignement général)

2. *Pour les lycées d'enseignement professionnel, il n'y a pas de lycée de secteur*

La décision d'affectation dans un lycée tient compte **de la décision d'orientation et du nombre de places disponibles pour chaque section.**

**Fin juin** : Affectation et Inscription

Fin Juin, la famille reçoit la notification d'affectation dans un lycée public.

Après avoir reçu la notification d'affectation, l'élève et sa famille doivent s'inscrire dans le lycée indiqué. (inscription en ligne). Cette démarche est indispensable pour s'assurer une rentrée sereine.

Pour le suivi de ces procédures, le chef d'établissement d'origine est l'interlocuteur privilégié, avec l'aide du professeur principal de l'élève et du CIO.

*Laurent HERVE Principal*

